## L'éducation sexuelle, une corruption de mineurs



Article rédigé par Le Salon Beige, le 12 décembre 2019

Source [Le Salon Beige] Le bras de fer entre les autorités polonaises et l'Union européenne est intéressante. Un projet de loi polonais visant à criminaliser la corruption sur mineurs dans le pays, se heurte à l'Union européenne au nom d'un droit prétendu à l'éducation sexuelle. En France, ce "droit" permet de corrompre des mineurs en leur procurant un enseignement à caractère pornographique, via les programmes scolaires de biologie, avec une forte propagande en faveur de l'homosexualité.

La controverse entre Strasbourg et Varsovie <u>intervient</u> au moment où la droite polonaise vient de remporter la victoire lors des récentes élections législatives, conservant la majorité à la Diète (Chambre basse), bien qu'étant devenue minoritaire au Sénat. Le 14 novembre, le Parlement européen a adopté une résolution – 471 voix pour, 128 contre et 57 abstentions – afin d'exiger de la nouvelle Diète polonaise le rejet d'un projet de loi visant à criminaliser l'éducation sexuelle des mineurs.

L'association « Pour le droit à la vie » – *Pro Pravo do Zycia* – a lancé une pétition au titre évocateur de « Stop à la pédophilie », rassemblant plus de 265 000 signatures, afin d'interdire et de punir toute action visant à la corruption des mineurs dans l'espace public, notamment en milieu scolaire. Ayant largement dépassé le nombre de 100 000 soutiens nécessaires à sa prise en compte, l'initiative populaire a été reçue par la Diète sortante, le 17 octobre, pour devenir un projet de loi : si ce dernier était approuvé, les ateliers d'éducation sexuelle organisés pour les mineurs au sein de certains établissements deviendraient illégaux, sous peine de trois ans d'emprisonnement pour les contrevenants.

La large victoire du parti de droite Droit et justice – *Prawo i Sprawiedliwosc* (PiS) – aux élections législatives du 13 octobre devrait permettre à la Diète de Varsovie de résister aux pressions du Parlement de Strasbourg.

12/12/2019 11:00